

tient. (Art. 6.) Que les salaires seront payées d'après l'annexe suivante. (Art. 8.) Les articles un, trois et six s'appliqueront aux personnes nommées après le 22 juillet 1895.

434. ACTE CONCERNANT CERTAINES DÉLINQUANTES DANS LA PROVINCE DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE.

Chapitre 43, 22 juillet 1895.

(Art. 1.) Traité de la prolongation et de l'emprisonnement dans certains cas.

435. ACTE CONCERNANT LES SERMENTS ET SOCIÉTÉS ILLÉGALES.

Chapitre 44, 28 juin 1895.

Que les mots " grand maître " ou " grande loge " en Canada, soient employés à l'avenir dans le chapitre 46, Actes de 1865.

INDEX.—TRAITÉS ET ARRÊTÉS EN CONSEIL ET PROCLAMATIONS.

Infraction à l'Acte d'enrôlement à l'étranger (dépêche impériale), 460. Bétail, exportation avec espace sur les navires (A.C.), 437. Terrains à houille dans le Manitoba, la Colombie anglaise et les Territoires du Nord-Ouest (Rapport), 458. Monnaie de bronze ou de métal mixte (Proclamation), 436. Classification du blé, etc., 447. Pénitencier de Dorchester et l'Acte de l'armée impériale (Proc.), 443. Règlements de la Tribu Anguille des Sauvages (A.C.), 459. Mode d'inspection de la lumière électrique (A.C.), 441. Colonies françaises dans le Manitoba (Rapport), 462. Exemption de droits sur le saumon venant des Etats-Unis (Proc.), 444. Règlements concernant les pêcheries d'Ontario (A.C.), 438. Traité avec la France en vigueur (Proc.), 455. Règlements pour entrée de Homestead (A.C.), 445. Terres des écoles du Manitoba (Rapport), 440. Terrains marécageux du Manitoba répartis (Rapport), 457. Tonnage des vaisseaux marchands des Etats-Unis. (A.C. impérial), 461. Ordres généraux de la milice. Adieu du général Herbert, 450. Ordres généraux de la milice. Major général Gascoigne, 453. Gardien du port de Montréal (A.C.), 442. Terrains du district de New-Westminster (A.C.), 439. Districts provisoires établis (A.C.), 456. Saumon frais venant des Etats-Unis, exempt de droits (Proc.), 444. Sauvages de Saugeen, Règlements, (Memo.), 463. Terrains des écoles pour pâturage (Rapport), 440. Pêcheries du phoque, Acte de 1895 (Proc. impériale), 451. Pêche du phoque—Défense (Proclamation impériale), 454. Art. 44. Acte d'inspection générale (A.C.), 449. Acte—Orateur du Sénat (Proc.), 452. Permis de bois sur le chemin de fer de ceinture, Colombie anglaise (Rapport), 446. Traité avec la France en vigueur (Proc.), 455. Poids et mesures. Formes de mesures de capacité (A.C.), 464. Poids et mesures. Règlements pour poids (A.C.), 465.

ARRÊTÉS EN CONSEIL ET PROCLAMATIONS.

435. 1er juin 1895.—Proclamation de la Reine ordonnant que certaines pièces de monnaie en bronze ou de métal mixte frappées à Notre monnaie seront une monnaie légale et courante du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande.

437. 10 juin.—Arrêté du Conseil déclarant que le règlement n° 2, adopté par arrêté du Conseil en date du 9 juin 1894, à l'effet d'établir l'es-